



Mesdames et messieurs les membres du CHSCTD 17,  
Madame la Directrice Académique,

Nous, membres de CHSCTD 17, mandatés par nos organisations syndicales, FSU/GCT, FNEC/FP FO, UNSA éducation, dénonçons avec force :

1. Le projet de loi de la transformation de la Fonction Publique qui acte la casse du statut général des Fonctionnaires et constitue une attaque sans précédent contre l'ensemble du Service public et de ses agents. Pour rappel : les neuf organisations syndicales représentatives au Conseil Commun de la Fonction publique ont voté contre ce texte qui n'est que l'application au secteur public de la Loi El Khomri et des ordonnances Macron.

Ce projet de loi vise à mettre fin aux CHSCT, à supprimer les garde-fous qui constituent les CAP et CCP pour les avancements et mutations, à précariser davantage les contractuels qui ne seraient plus cdisables, ni renouvelables, à raboter voire supprimer les garanties collectives.

Les principaux droits des agents seraient ainsi soumis à la publication d'ordonnances sur les sujets suivants : maladie professionnelle, accidents du travail, médecine de prévention, congés divers.

L'introduction du détachement d'office imposé au fonctionnaire ou de la rupture conventionnelle de contrat contribueront à fragiliser les fonctionnaires et à les soumettre, au mépris du statut qui devait initialement leur permettre de préserver leur indépendance à l'égard des gouvernements successifs.

Si cette loi voit le jour, nous serons nombreux à en subir les effets et contrecoups, ce qui menacera dans un très court terme notre santé et notre sécurité au travail.

2. Nous dénonçons également les contre-réformes des lycées, du bac, et du collège ainsi que le projet de loi nommé avec un cynisme assumé « Pour une Ecole de la confiance ». Les répercussions sur les personnels sont déjà visibles sur le terrain, l'accroissement des risques imputables à ces contre réformes en matière de SST est signalé à la fois par nos collègues et par les fédérations de parents.

Ainsi, après la dégradation des conditions de travail des agents exerçant en collège, c'est au tour des personnels affectés en lycée général et professionnel de subir de plein fouet des contre-réformes incohérentes qui n'ont pour autres buts que la suppression de postes, le démantèlement du service public d'éducation et l'accroissement de la charge de travail des agents sans que leur rémunération en soit revalorisée pour autant.

Nous constatons d'ores et déjà : la multiplication des compléments de service, l'augmentation des effectifs par classe, les suppressions de postes liées à la diminution des horaires disciplinaires, à la disparition d'options ou à l'absence de certaines spécialités dans un grand nombre d'établissements. Les dissensions entre équipes, la mise en concurrence des établissements et des disciplines, les injonctions et informations contradictoires de la hiérarchie engendrent un climat délétère et la souffrance des agents dans de nombreux EPLE. La disparition programmée de la fonction de directeur d'école et les regroupements de certains écoles et collèges sous l'égide d'un principal serait également une mesure qui dégraderait le fonctionnement des écoles et accroîtrait les responsabilités déjà très lourdes des personnels de direction. Outre l'explosion des statuts particuliers et la fusion des corps, cela acterait la fin de la spécificité du primaire et du secondaire.

Le pilotage du système éducatif par l'évaluation, la deuxième HSA obligatoire et sous-rétribuée, les AED-professeurs qui prendraient en charge des classes contre une rémunération misérable, la casse de l'école maternelle au profit de jardins d'enfants et le financement accru du privé, constituent également des motifs de colère et d'inquiétude, légitimes.

Cette mise à mal de nos conditions de travail ne manquera pas d'avoir des répercussions terribles sur la santé et la sécurité des personnels : accroissement de la fatigue, burn-out, brown-out (perte de sens), des risques routiers, du sentiment d'échec, des conflits et dissensions entre équipes (RPS).

Nous rappelons en outre, que, contrairement à ce que la loi exige, une fois de plus, aucune enquête préalable des CHSCT n'a été réalisée pour évaluer les risques que ces contre-réformes font peser sur les agents.

3-Les signalements SST, relevés depuis le précédent CHSCTD17, recensent de manière accrue des actes de violence de parents et d'élèves à l'encontre des agents. Quelques mois après le « *Pas de vague* » qui visait à dénoncer le silence et l'inaction de notre hiérarchie face aux incivilités et aux violences physiques et verbales que subissent quotidiennement les personnels, le ministre répond avec le plus grand mépris à ceux dont il a la charge par l'article 1 du projet de loi décidément bien mal-nommé « pour une Ecole de la confiance ».

Par exemple, Arte a récemment produit un documentaire sur la question dont le titre est éloquent et qui dresse un état des lieux fort préoccupant de la situation : « *À la liste des métiers à risque, il faudra bien ajouter celui d'enseignant(e)* ».

Combien de collègues sont sommés de se justifier quant à ce qu'ils subissent, sont convoqués et ont alors à affronter la défiance, le mépris ou la culpabilisation d'une hiérarchie qui se doit, statutairement, de les soutenir et les protéger ? A ce sujet les membres du CHSCTD 17 souhaitent savoir combien de demande de protections fonctionnelles sont formulées par les agents et combien sont accordées par l'employeur.

Combien de congés maladie, qui font perdre aux victimes un jour de carence sur des salaires non revalorisés depuis des années, combien de démissions, combien de dépressions, combien de familles brisées, combien de suicides seront nécessaires pour rompre l'omerta et la complaisance coupable de notre ministère sur cette question ? Pire, il supprime SEGPA, ITEP, ULIS, acte la mutualisation des postes d'AESH afin de rendre une situation déjà insoutenable, totalement explosive.

Le suicide du professeur des écoles, M. Jean Willot, accusé à tort de maltraitance envers un élève et qui s'est retrouvé seul face à la calomnie, a, à raison, enflammé les réseaux sociaux et provoqué l'effroi et la colère de nombreux enseignants. Nous dénonçons fermement l'attitude de sa hiérarchie dans cette affaire et nous nous associons au deuil de ses proches. Il est inadmissible et insupportable que des collègues malmenés et salis mettent ainsi fin à leurs jours ?

Nous nous opposons au retour d'un service de santé scolaire placé sous l'autorité d'un médecin qui intégrerait en plus, les assistants sociaux et les psychologues de l'EN, ce qui ne correspond ni aux besoins de l'école, ni aux demandes des personnels.

C'est pour l'ensemble de ces faits, et afin de ne pas accroître la souffrance au travail des personnels et de préserver au mieux la santé et la sécurité des agents de tous les corps de l'Education nationale, que nous revendiquons le retrait des contre-réformes et le retrait du projet de loi dit « Pour une école de la confiance ». Le plus sûr moyen de ne pas avoir à traiter les conséquences des RPS étant de ne pas les provoquer.

Nos organisations dénoncent les pressions, les menaces et les sanctions faites à l'encontre des personnels qui se mobilisent actuellement dans leurs établissements pour défendre le service public d'éducation, leurs métiers, leurs formations, leurs missions et leur statut. Les mobilisations sont aussi motivées par la non prise en compte de l'expression des personnels et de leurs représentants syndicaux. A ce titre l'article 1 qui vise à restreindre l'expression des personnels est une réponse inacceptable, puisque remettant en cause l'indispensable liberté d'expression inhérente à toute démocratie. Ce climat délétère ne peut engendrer que davantage de souffrance au travail et augmenter encore les RPS déjà trop présents dans notre département.

Si réforme il doit y avoir dans la période, contrairement à toutes les contre réformes en cours qui portent atteinte au paritarisme, c'est pour construire en concertation avec les agents, des outils de prévention, avec des acteurs formés et ayant les moyens de mettre en œuvre les plans de prévention actés.